



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 MAI 2019

N°35-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	PERSONNEL Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Syndicale Autorisée de LA GRIGNONNAIS
Présents	14	
Votants	14	

◇ Convocation du 3 mai 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi dix mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Déborah MELISSON

Procuration :

✍ Sylvain LAUNAY a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition d'un agent a été signée en février 2017, avec effet au 1^{er} juillet 2016, avec l'Association Syndicale Autorisée pour assurer le secrétariat de l'association. Cet agent est mis à disposition de l'ASA à raison de 10 heures par mois.

Cette convention est à renouveler dans les mêmes termes à compter du 1^{er} juillet 2019, pour une durée de 3 ans. Elle sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire - Catégorie C.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un agent titulaire avec l'Association Syndicale Autorisée.

Pour extrait conforme, le 13 mai 2019

Le Maire,

Monique JAMIN